Règlement
Concours de photo et d'écriture
Carantec mon Amour

ARTICLE 1 : Objet du concours

La ville de Carantec en partenariat avec l'Office de Tourisme, organise la 1ère édition du concours de photo et d'écriture Carantec mon amour du 1er juillet au 31 décembre 2018.

En résonance avec le projet d'édition Les carnets de Carantec (travail d'image et d'écriture), le concours « Carantec mon Amour » a pour objectif de mettre en avant la richesse du territoire au travers des douze thèmes qui caractérisent la station.

Une exposition plein air du Kelenn au bourg de Carantec présentera les douze photographies et les douze textes sélectionnés au printemps 2019.

Carantec, une péninsule dans le cœur de quiconque y passe son chemin. Une nature exceptionnelle, des paysages entre terre et mer à couper le souffle et aussi et surtout une commune humainement riche. Les photographies et textes qui seront primées exprimeront ce qui fait vibrer la station grâce aux gens, aux lieux de vie, aux rencontres et évènements qui rythment les saisons. Une belle mosaïque d'émotions et de sensations... A vous d'immortaliser sur le vif vos coups de cœurs pour Carantec !

ARTICLE 2 : Thèmes

Les participants sont invités à réaliser des prises de vue ou à écrire des textes courts, à partir des thèmes suivants :

1. Portraits
2. Mer
3. Métiers
4. Les spectacles, les artistes
5. La famille
6. La jeunesse
7. La randonnée
8. Les saisons
9. La nature
10. Les îles
11. Le nuit
12. Le sport

L'approche des thèmes par le participant doit être créative, esthétique et personnelle.

ARTICLE 3 : Conditions de participation et utilisation

La participation au concours Carantec mon Amour est gratuite et ouverte à tous à l'exclusion des membres du jury.

Tout participant mineur (-18) devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Cette autorisation parentale est exigée par l'organisateur.

La participation est nominative et le participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d'une autre personne.

Les auteurs sont seuls responsables de tout droit relatif aux images qu'ils présentent. Ainsi les participants déclarent avoir obtenu l'autorisation d'exploitation du droit à l'image des personnes représentées, et autorisent l'exploitation de leur propre image le cas échéant.

La participation au concours implique l'autorisation de parution libre de droits des photographie(s) et texte(s) sur tous supports papier (catalogue, plaquettes, brochures, dépliants...) et supports numériques pour les besoins et dans le cadre du concours.

La Ville de Carantec se réserve le droit de supprimer les photographies et textes contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

Les images doivent être vierges de signature.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Chaque candidat peut présenter au maximum trois photographies ou trois écritures. Le participant s'engage à être l'auteur des œuvres.

Les photographies et les textes doivent être envoyés à l'adresse carantecmonamour@gmail.com accompagnés de la fiche de participation complétée et signée.

Les photographies doivent avoir été prises à Carantec. Elles peuvent être en noir et blanc ou en couleurs.

Les photographies doivent être envoyées en basse définition au format jpeg, et impérativement nommées de la façon suivante : nom-prénon-n°du thème exemple : LeDuc-Alexandre-6.jpeg). Si les photographies sont retenues pour l'exposition ainsi que l'édition, les participants devront alors renvoyer les fichiers en haute définition (TIFF ou JPEG).

Les textes doivent être de dimension visuelle : prose, poème ou Haïkus et ne doivent pas dépasser 500 signes. Ils devront être envoyés séparément au format pdf et nommés impérativement de la façon suivante : nom-prénon-n°du thème (exemple : LeDuc-Alexandre-6.pdf).

ARTICLE 5 : Le jury

La sélection finale des œuvres sera effectuée en février 2019 par un jury composé de professionnels, présidé par Marie- Paule Nègre pour la photographie et par Thierry Lancien pour l'écriture.
Il aura pour rôle de procéder, dans le respect des règles d'anonymat, à la sélection des meilleures images et écritures de chaque catégorie et de désigner les lauréats.

Dès la fin des délibérations, les fichiers TIFF (8 bits) ou JPEG haute résolution seront réclamés aux photographes lauréats. Ces fichiers devront être fournis par retour de mail. S'il s'avère qu'une image lauréate n'a pas respecté le présent règlement, elle sera déclassée officiellement.

Les résultats seront communiqués par email et disponibles sur le site internet de la ville de Carantec ainsi que

sur le site www.baiedemorlaix.bzh.

Les décisions du Jury seront sans appel.

ARTICLE 6 : Prix

Les gagnants seront avertis qu'ils ont gagné par email dans un délai de 1 mois suivant la date de clôture du concours.
Un prix par thème sera attribué, soit 12 lauréats pour la photographie et 12 lauréats pour l'écriture.

Les dates de la remise des prix, de l'exposition et du vernissage seront communiquées par email aux participants courant février 2019.

Parmi les prix à gagner :

- Séjours dans le gîte de Callot
- Séjours dans la maison du gardien du phare de l'île Louët
- Deux séjours famille au Yellow Village des Mouettes

Lors de la remise des prix, tous les participants présents recevront un sac « Carantec mon amour »

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la ville de Carantec se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les dotations décrites ci-dessus ne seront ni reprises, ni échangées contre une autre prestation ou un autre objet quelle que soit leur valeur et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière.
La dotation est nominative et non commercialisable et ne peut être attribuée ou cédée à des tiers.

ARTICLE 7 : Règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la ville de Carantec se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Fiche d'inscription
Concours de photographie et d'écriture
Carantec mon amour

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Date de naissance :

Je soussignée(e) …… déclare participer au concours de photographie et d'écriture « Carantec mon amour » et avoir pris connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses.
À……. le ……
Écrire « lu et approuvé »
Signature :

<u>Autorisation parentale pour les personnes mineures :</u>

Je soussignée(e)……responsable légal de …… atteste donner mon autorisation pour la participation au concours photographie et d'écriture « Carantec mon amour ».
À…….. le ……
Écrire « lu et approuvé »
Signature

Photos et texte à expédier avant le 31 décembre 2018 à l'adresse email suivante : carantecmonamour@gmail.com

Office de Tourisme de Carantec
4 rue Louis Pasteur – BP 62 - 29660 Carantec
Tel : 33 (0)2 98 67 00 43
www.tourisme-morlaix.bzh – Email : carantec@tourisme-morlaix.bzh